

Année scolaire 2018 / 2019

ELEVE INTERNE

DEMANDE D'INSCRIPTION

À retourner chez le transporteur avant le 6 juillet 2018

Elève **A REMPLIR PAR LA FAMILLE**

NOM :

Prénoms : Né(e) le :/...../.....

Tél. Mobile/Sms : Adresse courriel :@.....

Représentant légal de l'élève **A REMPLIR PAR LA FAMILLE**

NOM, Prénoms :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. Fixe : Tél. Mobile/Sms :

Adresse courriel :@.....

Pour l'année scolaire 2018 / 2019 vous serez scolarisé(e)		A cocher par L'Etablissement	Certifié exact Le Chef d'Etablissement
ETABLISSEMENT FREQUENTE (Dénomination - Ville)	CLASSE SUIVIE section-options	Hébergement dans l'Etablissement <input type="checkbox"/>	Cachet
		internat complet <input type="checkbox"/>	

Si vous êtes en correspondance sur un autre mode de transport collectif
indiquez votre parcours **complémentaire**

<u>Parcours de la correspondance:</u>	<u>Moyen de Transport :</u>
origine :	Ligne régulière réseau BreizhGo (ex Penn ar Bed) <input type="checkbox"/>
destination :	Autre car <input type="checkbox"/> } vous devez préciser l'organisme où vous être inscrit : remplir un 2è dossier
	SNCF <input type="checkbox"/>

A REMPLIR PAR LA FAMILLE	A REMPLIR PAR LE TRANSPORTEUR
--------------------------	-------------------------------

Date 1er jour de transport :/...../.....	Transporteur : SAS des Cars BIHAN <i>Cachet</i> ZA du Parcou - 29260 LESNEVEN
Point de montée souhaité :	Libellé de la ligne : Numéro de la ligne :

IMPORTANT Le point de montée doit être conforme aux documents contractuels	Point de montée :
	Date 1er jour de transport :

NOTE D'INFORMATION

SUR LES CONDITIONS D'OCTROI

DE L'ABONNEMENT AUX ELEVES INTERNES

Cet abonnement est une carte nominative valable pendant une année scolaire à raison d'un aller / retour par semaine et sur une ligne du réseau départemental routier Penn ar Bed.

CONDITIONS D'OCTROI

- Représentant légal de l'élève domicilié dans le Finistère,
- Etre interne dans l'enseignement secondaire public ou privé sous contrat avec l'Education Nationale (collège, lycée). Interne signifie être hébergé au sein même de l'établissement, sauf si l'élève n'est pas accepté à l'internat.
- Etre domicilié à au moins 11 kilomètres de l'Etablissement fréquenté.
- S'inscrire auprès d'un transporteur et emprunter le réseau routier départemental de transport collectif Penn-ar-Bed.

CAS PARTICULIER DES CORRESPONDANCES

Si en plus de la ligne Penn ar Bed pour laquelle vous vous inscrivez, vous devez parcourir un trajet complémentaire, 2 cas se présentent :

Cas 1 : Vous êtes en **correspondance sur une autre ligne du réseau routier départemental Penn ar Bed**, l'abonnement vous donne droit à une correspondance gratuite, vous n'avez pas à payer un second abonnement, **mais** vous devez également effectuer les démarches d'inscription auprès du second transporteur. En cas de correspondance avec la ligne Quimper/Brest, le prix de l'abonnement est celui en vigueur pour cette ligne.

Cas 2 : Vous êtes en **correspondance sur un autre mode de transport collectif**, hors réseau urbain, (ex : S.N.C.F.), vous pouvez bénéficier d'une indemnité de transport qui vous sera versée directement par le Conseil Général du Finistère, sous réserve :

- que le parcours restant soit au moins de 11 kilomètres,
- que vous soyez scolarisé dans l'Etablissement public ou privé, **le plus proche de votre domicile** dispensant la ou les option(s) choisie(s).

Dans ce 2^{ème} cas vous devez donc retirer votre dossier

« INDEMNITE DE TRANSPORT AUX ELEVES INTERNES
EMPRUNTANT UN TRANSPORT COLLECTIF »,

auprès de l'établissement scolaire fréquenté à compter du mois de novembre.

Il doit être retourné durant le mois de janvier à l'Etablissement qui se charge de l'expédier au Conseil Général. Sous réserve d'acceptation, cette aide vous sera versée en fin d'année scolaire.

Exemple :

- **J'habite Douarnenez et je suis interne à Quimperlé (en section sport, tennis)**

1. Je prends la ligne Douarnenez / Quimper,
Je bénéficie de l'abonnement interne à **90 € l'année**

} je m'inscris
chez le transporteur.

2. Je prends le train à partir de Quimper jusqu'à Quimperlé, distance **49 kms**,
Je peux bénéficier d'une aide complémentaire de **68 €** pour ce trajet.
(cette aide est majorée de 50 % pour les familles non imposables sur le revenu).

} je retire un dossier
auprès de mon
Etablissement scolaire